



Tromperie lors d'une adhésion a une mutuelle

Par **txumi64**, le **11/01/2019** à **21:00**

bonjour, lors de la perte d'emploi de mon compagnon qui avait alors une mutuelle d'entreprise... nous avons voulu prendre une mutuelle en attendant que mon compagnon retrouve un CDI et bénéficie de la mutuelle d'entreprise. nous avons donc pris une mutuelle qui nous affirme que lors d'un changement de situation il n'y aura aucune difficulté de résilier hors aujourd'hui mon compagnon a un CDI nous bénéficions donc de la mutuelle d'entreprise et on arrive pas à résilier l'autre car il nous dit qu'il faut que sur les papiers de la nouvelle société il doit être stipuler mutuelle OBLIGATOIRE.... !!! que pouvons nous faire maintenant ?? nous avons 2 mutuelle en cours!!!! rnMERCI D'AVANCE

Par **morobar**, le **12/01/2019** à **10:16**

Bonjour,rnVous n'étiez pas obligé de rechercher une nouvelle mutuelle, la loi EVIN vous permettait de continuer avec la première mutuelle, mais bien sûr sans participation de l'ex-employeur.rnIl ne doit pas être trop compliqué de récupérer l'accord de mise en place chez le nouvel employeur.